Note à propos de la construction dite « du datif partitif »

André VALLI
Université de Provence

Résumé

Dans la littérature importante consacrée à l'examen des constructions datives du français qui mettent en jeu des noms « de parties du corps » et plus largement des noms qui relèvent de la possession inaliénable, des analyses assez différentes, parfois divergentes, ont été développées. Deux questions apparaissent au centre de l'intérêt :l'existence de 'sources' lexicales de ce datif pronominal et l'extension de la construction à des noms qui ne relèveraient pas de la possession inaliénable

Dans le passage en revue des études sélectionnées, j'essaie de montrer que la discussion de ces deux points soulève le délicat problème des données à retenir pour décrire un usage du français, observable dans les corpus de français parlé et de français écrit littéraire, qui ne coïncide pas avec l'usage puriste. Le fait de retenir ou de ne pas retenir telles ou telles données a des conséquences dans la description syntaxique de la question abordée : l'examen de corpus de langue parlée et de français écrit littéraire montre que, sur les points en jeu, l'usage décrit, en écart par rapport à l'usage puriste noté par les grammairiens, est conforme à l'usage qui était régulier dans les textes d'ancien et de moyen français.

1. Introduction

Dans la littérature volumineuse consacrée à l'examen des constructions datives du français qui mettent en jeu des noms de parties du corps et plus largement des noms qui relèvent de la possession inaliénable (Leclère, 1976, 1978 ; Spanoghe, 1995 ; Mélis, 1996 ; Lamiroy, 2001 ; Riegel *et al.* ; 1994, etc.) :

Recherches sur le français parlé, 17, 29-40.
©2002, *Université de Provence*

(1) Je lui ai serré la main

des analyses assez différentes, parfois divergentes, ont été développées, dont témoigne partiellement la multiplicité des étiquettes proposées pour rendre compte du phénomène : datif étendu, datif possessif, datif partitif, datif non lexical.

Deux questions apparaissent au centre de l'intérêt :

- l'extension de la construction à des noms qui ne relèveraient pas de la possession inaliénable (Herslund, 1983, 1988 ; Barnes, 1985 ; Herschensohn, 1992 ; Lamiroy, 2001) :

(2) On lui a tué son chat

- l'existence problématique de « sources » lexicales de ce datif pronominal et de leur statut grammatical (Leclère, 1976 ; Olsson, 1984 : Barnes, 1985 ; Roorick, 1988 ; Herslund, 1983, 1988 ; Herschensohn, 1992 ; Spanoghe, 1995). L'acceptabilité d'un énoncé comme (3) est en débat :

(3) On lui a secoué les puces à Paul

La discussion de ces deux points soulève le délicat problème des données à retenir pour décrire un usage du français observable dans les corpus de français parlé et de français écrit littéraire, qui ne coïncide pas avec l'usage puriste. Ce problème des données se présente sous deux aspects : la faiblesse — toute relative — des données des corpus oraux : le corpus G.A.R.S.– DELIC, dans l'état actuel, ne permet pas d'étudier dans le détail toutes les questions de syntaxe, en particulier cette construction du datif partitif ; sur le second point étudié, par exemple, les exemples d'un usage que nous pensons régulièrement attesté sont peu nombreux. En revanche, on relève des exemples de la construction en nombre important dans les différents corpus littéraires — la base de données Frantext et les corpus de textes romanesques contemporains — qui mettent en scène des personnages de la vie ordinaire. Si on ne perd pas de vue le caractère problématique du statut de telles données — on ne sait jamais vraiment si c'est la langue de l'auteur qui est notée ou bien celle qu'il prête à ses personnages, représentation plus ou moins manipulée langue de la langue parlée, force est d'admettre l'intérêt de telles données pour l'analyse linguistique.

Mon objectif dans cette note sera d'essayer de montrer que le fait de retenir ou de ne pas retenir telles ou telles données a des conséquences dans la description syntaxique de la question abordée : l'examen de corpus de langue parlée et de français écrit littéraire montre que, sur les points en jeu,

l'usage décrit, en écart par rapport à l'usage puriste noté par les grammairiens, est conforme à l'usage qui était régulier dans les textes d'ancien et de moyen français (Schøsler, 2001).

2. L'extension de la construction datif partitif à des noms qui ne relèvent pas de la possession inaliénable

La lecture des articles et ouvrages sur la question nous permet de distinguer deux types d'attitudes devant les données.

C'est sans doute Lamiroy (2001) qui adopte la position la plus puriste : tout comme dans l'étude de Spanoghe (1995), la relation datif *vs* génitif, qui caractérise en propre cette construction d'un datif partitif dit de type possessif ne s'observerait en français, selon elle, que dans la condition de stricte inaliénabilité :

(3a) Le médecin leur a examiné la gorge
(3b) ? le médecin a examiné leur gorge
(3c) Le policier a minutieusement examiné leurs passeports
(3d) ?* Le policier leur a minutieusement examiné le passeport.(: 84)

C'est pourquoi, selon Lamiroy (2001), contre l'évidence, un énoncé comme (3d), qui introduit dans cette construction dative un nom complément qui n'est ni un nom de partie du corps ni un nom qui relève de la possession inaliénable doit être est considéré comme inacceptable. Ce qui la conduit à poser que le français se montrerait plus restrictif que les autres langues romanes quant à l'emploi du datif qu'elle nomme, comme Spanoghe (1995), non lexical.

Pourtant dans un article déjà ancien, Leclère (1978) se montrait ouvert à l'extension de la construction, mais en fixant les limites de la relation entre la construction dative et la construction génitive :

(4a) Il me prend le bras
(4b) Il prend mon bras
(4c) * Paul lui a déchiré le sac
(4d) Paul lui a déchiré son sac
(4^{c}) Paul a déchiré son sac

Le caractère inacceptable de (4c), selon Leclère, résulterait seulement de l'emploi d'un déterminant défini ; l'acceptabilité de (4d) en revanche ne paraît pas être mise en doute.

C'est certainement Herslund (1983, 1988) qui se montre le plus ouvert quand il note que le syntagme nominal dont dépend le pronom datif dans les constructions du datif partitif ne dénote pas uniquement une partie du

corps, des capacités ou des états physiques ou moraux, mais peut aussi désigner des vêtements ou d'autres accessoires. Il en relève des exemples réguliers dans un corpus de textes littéraires français :

(5a) La moitié de l'humanité lui lèche les bottes. (Gary. Promesse. 18)
(5b) Elle me reconnaissait/ Elle est venue me flairer les souliers. (Courchay Malavel 30)
(5c) Il croit peut-être que c'est pour lui cirer les bottes ou rechercher ses fusils (Charles-Roux Elle 465)
(5d) C'est là qu'il continue depuis quelques années à massacrer les veuves de généraux et les orphelins d'ecclésiastiques qui lui tombent sous le crayon (à propos de Siné, texte publicitaire dans Wolinsky Lettre, i.f.)

On relève des exemples de cette extension du datif possessif dans notre corpus de français parlé ; en premier lieu, avec des noms de vêtement ou accessoire vestimentaire :

(6a) ils passaient ils lui arrachaient le ils lui prenaient le chapeau (sca59ab 15, 9)

(6b) tu peux pas marcher parce que tu te brûles les semelles (voyages 0 84, 3)

Cet emploi du datif s'observe également avec des noms d'institution humaine, le mariage, comme dans cet exemple :

(7) Monseigneur X il est allé lui bénir le mariage (gua15ab 13, 8)

Je citerai également l'exemple suivant, qui contient un nom d'une partie du corps mais qui relance une discussion à propos d'une autre restriction qui accompagnerait le verbe :

(8) puis ma marraine – elle soulève la robe et puis dès qu'on lui voit la cuisse et que l'élastique est à la cuisse on arrête on arrête la jarretière (pug2 29, 6)

L'hypothèse développée par Lamiroy (2001) concerne le type de verbe qui apparaîtrait de façon prototypique dans la structure analysée. Pour des raisons évidentes, selon Lamiroy qui reprend une interprétation assez consensuelle de la structure dative :

> « pour que le personnage indiqué par le datif puisse être d'une façon ou d'une autre impliqué, il faut que le verbe exprime une action susceptible d'affecter le possesseur » (2001 : 85).

Elle constate toutefois que parmi les langues romanes, l'espagnol relâcherait, ce sont ses propres termes, cette exigence puisque, à la différence du français, des verbes statiques ne seraient pas exclus dans les structures à datif possessif :

(9) F a. Je lui ai (maquillé + cassé + ?* vu) la figure
E b. Le he (pintado + roto + visto) la cara (Lamiroy 2001 : 89)

J. Herschensohn (1992) discute la même hypothèse :

« The dative clitics usually possess characteristics of animacy and affectedness ; the generally nonstative verbs imply intentional action by the subject « (1992 : 125).

Comme Rooryck (1988), à qui elle emprunte l'exemple suivant, qu'elle considère comme un énoncé acceptable, elle note que les verbes statifs comme voir peuvent entrer dans cette construction :

(10) Je lui ai vu une jupe bizarre (p. 125)

Il me semble que l'exemple (8) extrait d'un récit oral montre mieux que (10) qu'il est sans doute nécessaire de préciser la contrainte sémantique sur les verbes entrant dans cette structure dative : la confrontation de (8) et (9), indique qu'un verbe d'aspect statif est compatible dans la structure selon l'aspect verbal, ponctuel, répétitif, sous lequel on l'envisage.

Il est donc important de noter qu'on rencontre dans notre corpus de français parlé des exemples relativement proches de ceux relevés par Herslund dans un corpus littéraire. Il est clair que, dans certaines de ses variétés, le français contemporain se montre moins restrictif dans l'emploi de cette structure dative que ne le soutient Lamiroy et se rapproche ainsi des variétés standard d'autres langues romanes.

Bien entendu, ce bilan est à rapprocher des résultats de l'étude conduite par Schøsler (2001) sur la distribution de cette structure dans un corpus de textes d'ancien et de moyen français.

Elle montre en effet que dans l'ancienne langue entrent dans cette structure dative des noms de parties du corps, qui relèvent typiquement de la possession inaliénable mais également des noms de choses qui n'entrent pas dans la sphère personnelle. Elle donne différents exemples de cette construction que Palsgrave présentait comme une caractéristique du français par opposition à la langue anglaise.

Le nom possédé prototypique selon Schøsler est un nom de vêtement ou du vocabulaire de l'armement :

(11) Dam Clins li fils Carduit le fiert en trespassant
si que l'elme li trencha e le cervele espand

[Dans Clins le frappe.../ tant qu'il lui coupa le heaume et répand le cerveau...Alia 1154] (Schøsler 2001 : 104)

Le nom possédé peut être moins prototypique, et ne représenter qu'un élément d'un ensemble où évolue la personne :

(12) Il se feri en l aigue jusc al col del cheval
Pui a traite l espee lor ancre lor tencha (Elie, 2319)

[il se jeta à l'eau...puis a pris l'épée et leur trancha leur ancre] (Schøsler 2001 : 104)

Comme on peut l'observer en comparant (11) et (12), on rencontre dans cette structure dative un déterminant défini (11) ou aussi bien un déterminant possessif (12) que Palgrave considérait comme redondant.

Schøsler adopte donc une attitude plutôt puriste quand elle note (p. 104) que ces constructions sont exclues du français standard moderne. Elle s'appuie, il faut le reconnaître sur une position traditionnellement exprimée par les grammairiens normatifs. C'est la norme que reprend Riegel *et al.* :

> « le datif de la totalité impliquée (ou partitif ou encore de la possession inaliénable) identifie le tout lorsqu'une de ses parties fonctionne comme objet direct ou indirect, avec à l'appui des exemples ne comprenant que des noms de parties du corps » (1994 : 227).

Au contraire, sur la base des éléments que nous avons réunis ici, on peut considérer que c'est seulement l'usage normatif qui restreint la structure du datif possessif à l'expression de la possession inaliénable ; dans l'usage littéraire ou dans la conversation, le français se montre moins restrictif dans l'emploi de cette structure comme en fait foi l'état de la question que dresse Mélis (1996).

3. La question des sources lexicales du datif partitif

La position sur ce sujet exprimée par Leclère dont l'étude est pourtant largement citée dans les articles et ouvrages que nous avons passé en revue ne fait pas l'objet d'un total consensus. Ce complément lui serait bien datif et non un complément du nom accusatif, mais il n'a pas un statut d'argument puis qu'il n'est pas sous-catégorisé par le verbe. D'autre part, il existerait selon Leclère une relation de « proportionnalité entre le clitique et une forme 'à N' » comme dans :

(13a) Paul lui a cassé le bras
(13b) Paul a cassé[le bras à Marie]
(13c) Paul a cassé le bras [à Marie]

Cette relation, s'établirait non pas avec le complément de noms (13b), mais avec un complément de verbe (13c). La position Blanche-Benveniste *et al.* (1984) est plus circonspecte. Ces auteurs voient dans un énoncé comme (13a) l'intervention d'un clitique dépendant de la présence du

complément valenciel direct, de lexicalisation restreinte : « il se réalise plus facilement comme pronom indéfini » :

(14) Je n'ai jamais cassé la jambe à personne

« que comme élément lexical avec préposition *à* » :

(15) ? j'ai cassé la jambe à Paul. (p. 78)

Dans son ouvrage consacré à la notion de datif en français, Herslund (1988) présente la structure du datif partitif du point de vue de la possession inaliénable, qui trouverait en français une expression aussi bien adverbale (*lui* + V) qu'adnominale (*son* + N). On trouverait selon lui dans ce domaine une certaine interférence entre datifs et génitifs. C'est pourquoi les deux constructions seraient évidemment à mettre en rapport avec des syntagmes nominaux complexes, *en de* ou *à*. Ainsi ces deux exemples que j'emprunte son l'étude :

(16) Le magistrat s'était contenté de serrer la main de Maigret. (Simenon Témoins 29) (cité par Herslund 1988 : 252)

(17) C'est que je veux changer les idées au Petit. (Courchay Malaveil 224) (cité Herslund 1988 : 253)

Si le statut adnominal des exemples comme (16) ne fait pas de doute à ses yeux, en revanche, les exemples comme (17), comportant la préposition *à*, ne lui paraissent pas aussi univoques. A la différence de Blanche-Benveniste *et al.*, il ne met pas en doute le caractère naturel d'énoncés comme (17) à structure dative à-NP, c'est leur statut grammatical qui fait difficulté :

> « en fait ces phrases ont l'allure de phrases trivalentes à OI lexical : on se trouve peut-être ici à mi-chemin entre une construction adnominale et une construction adverbale » (p. 253).

Cette dernière observation ne revêt toutefois dans l'étude de Herslund qu'un intérêt secondaire. Au contraire, ce qui apparaît au premier plan à propos de la structure, c'est :

> « l'idée que le datif partitif est l'effet de l'éclatement d'un syntagme nominal » (p. 253).

Herslund s'interroge sur les conditions de cet éclatement et sur le rapport entre la structure possessive et la structure dative résultante ; je résume sa démarche : Il voit dans (18 a)

(18) a. ... lui V ... (P) N...
b. ... V ... (P) son N ...

une structure partitive, où *lui*, qui dénote le tout, est extrait d'un syntagme nominal (18b) qui en dénote une partie. Comme on l'observe également dans l'éclatement de certains syntagmes prépositionnels,

(19) a. ... V ... sur N
b. ... lui V ...dessus

en faisant du régime de la préposition un dépendant du verbe, on l'intègre dans la sphère sémantique de celui-ci. En (18), le constituant qui dénote le tout devient membre primaire de la phrase, dépendant directement du verbe.

On pourrait faire le même commentaire à propos des articles que Herschensohn (1992) et Rooryck (1988) consacrent à la structure datif partitif. Le premier auteur ne manifeste aucun intérêt au phénomène de lexicalisation de cette forme de datif. Elle se borne à mettre en doute, à tort me semble-t-il, l'acceptabilité de l'exemple suivant de double marquage du complément datif, qu'elle emprunte à l'étude de Barnes :

(20) Le chiot lui a pissé dans ses laitues (?* à Paul) (Barnes 1985 : 154)

Au contraire, tout l'effort tend vers l'étude des sources de ce datif. La position est proche de celle de Herslund :

« I now will argue that they are cliticised from an NP or PP complement of the verb » (p. 128).

Suit une argumentation en quatre points pour faire la démonstration que les datifs « non lexicaux » doivent être co-indexés avec une catégorie vide dans les NP ou PP complément du verbe, qui aboutit à une évidence : ces datifs « non lexicaux » n'ont pas les mêmes propriétés que les datifs lexicaux. En particulier, ils ne peuvent figurer que dans une structure qui ne comprend pas le complément direct, en relation de solidarité avec l'OI datif :

(21a) Le chiot a pissé.
(21b) Le chiot lui a pissé dans ses laitues.*
(21c) * Le chiot lui a pissé. (Herschensohn : 129)

La position de Rooryck est plus ambiguë. Il note que Leclère, Bernes, d'une certaine façon, Herslund et surtout Olsson (1984) envisagent le datif non lexical comme un substitut pour un complément à-NP et malgré l'évidente acceptabilité d'énoncés comme :

(22) J'ai toujours vu à mon père une casquette, souvent à carreaux...(F. F. Bastide, La vie rêvée, p. 73, cité par Olsson1984 : 199)

il soutient que la définition du datif non lexical comme une pronom clitique qui peut être difficilement lexicalisé n'est pas mise en difficulté. Il

développe trois arguments pour montrer le caractère fondamentalement clitique de cette structure, et son statut marginal quand il est lexicalisé. L'analyse quantitative d'Olsson, qui montre, à partir d'un corpus littéraire, que le datif non lexical est beaucoup plus fréquent sous la forme d'un pronom que sous la forme d'un groupe prépositionnel lexicalisé, fournirait le premier argument : cette évaluation tendrait à prouver que la construction lexicalisée est marginalisée.

L'examen de critères formels apporterait le second argument : mais, comme dans l'étude de Herschnesohn, l'examen n'aboutit qu'à dégager des tests syntaxiques qui distinguent les datifs lexicaux et non lexicaux des verbes transitifs.

En troisième lieu, Rooryck s'appuie sur l'étude de Barnes pour discuter l'acceptabilité de ce qu'elle nomme à-NP non lexical ; il a recours à l'argument de l'analogie sémantique pour justifier l'inacceptabilité relative d'énoncés comme (23) :

(23) Elle lui a tiré dans le ventre. / * Elle a tiré dans le ventre à Jean (Rooryck, 1988 : 98)

Celle de (24) serait expliquée par une confusion avec la lecture adnominale de à-NP, qui appartiendrait au français populaire :

(24) ? On a cassé le bras à Jean (Barnes, 1985 : 34c)

En revanche, Rooryck n'a aucune explication pour rendre compte de l'acceptabilité de (22) que personne ne peut contester.

Je terminerai ce passage en revue des auteurs qui se sont intéressés à la question des sources du datif partitif par l'ouvrage de Spanoghe qui développe à propos de la structure de cette construction une position assez proche de celle de Herslund. Son analyse est que le datif dans ces exemples ne relève pas de la valence verbale mais de la valence d'un constituant nominal, ou plutôt, d'une solidarité de co-sélection entre O et OI, ce qui rejoint l'analyse en prédication seconde, selon les termes de Herslund. Ce qui l'intéresse avant tout c'est l'examen de la relation entre la structure à déterminant possessif et la structure dative :

(25) On voyait ses côtes / On lui voyait les côtes (Spanoghe : 99)

et elle refuse de prendre en compte les énoncés dans lesquels l'OI non lexical prend une forme nominale :

(26) ça c'est la dernière phrase pour clouer le bec à Pitchoun (Cau 16)
(27) Pendant qu'il coupe les cheveux à Nanou, Monsieur Marcel lui passe la main sur la quéqette (Cau 132)

mais elle se montre intriguée par cet exemple qu'elle emprunte à une étude de Morin(1980), également cité par Barnes et Rooryck :

(23) On lui a tiré dans le ventre à ce pauvre garçon

qui pourrait être analysé comme un datif lexical.

Les données du français ancien et du français parlé de conversation consultables à partir des corpus qui sont à notre disposition apportent des éléments intéressants pour la description de cette construction du datif partitif qui apparaît quelque peu embrouillée quand on l'aborde avec un point de vue normatif synchronique.

Les exemples de cette structure qui sont présentés dans l'article de Schøsler (2001) attestent qu'en français médiéval le datif possessif est pronominal et très régulièrement lexical, quelque soit la nature de la relation de possession :

(29) si vus mes humes estes/ e obeir me vulez/ les chiefs as fiz vostre seigneur colpez (... si vous êtes mon vassal et voulez m'obéir vous coupez la tête aux fils de votre seigneur (Reis : 383343)

(30) s'il prend la terre au petit berengier (Charrois, ms B1)

Ce sentiment d'évidence quant au statut du datif partitif est confirmé par un énoncé comme (29) qui rend manifeste la relation de lexicalisation de la structure par le double marquage du complément :

(31) ...et quant il les orent pris il lor coperent les testes a toz (... ils leur coupèrent la tête à tous) (beauv, 49189)

Le français parlé de conversation offre de tels exemples de double marquage d'un datif partitif, à la fois pronominal et lexical

(32) je me souviens pas de lui avoir sauté au cou à ma mère (femmes)

comme il offre des exemples aussi réguliers de double marquage d'un complément natif « argumental » :

(33) je ne crois pas que je lui trouvais un défaut à ma mère (femmes)

4. Conclusion

On admettra donc que, selon les données retenues, le français contemporain se montre ou non assez différent du français médiéval dans la grammaticalisation de la possession au moyen d'une structure dative.

Sur le premier point étudié, nous avons vu que le français contemporain ne se montre restrictif dans l'emploi qu'il fait du datif partitif que dans sa variété normative : le français parlé de conversation prolonge

l'usage d'employer dans cette structure des noms qui ne relèvent pas de la possession inaliénable qui était régulier en français médiéval.

Sur le second point, la note que Riegel *et al.* consacrent dans leur grammaire au datif de la totalité impliquée (ou partitif ou encore de la possession inaliénable) résume assez honnêtement l'embarras des linguistes à propos de cette construction puisque la lexicalisation de ce datif pronominal y est envisagée, mais marginalement, comme le montre la présentation typographique, et par surcroît, de manière ambiguë. En effet, dans les exemples cités :

(34) Pierre lui serre la main (Pierre serre la main à quelqu'un)
Pierre lui saute au cou (Pierre saute au cou à/de quelqu'un)

la lexicalisation du clitique datif n'est envisagée que de façon restreinte au moyen d'un complément dont le statut hésite entre celui de complément de verbe ou de complément de nom.

Je pense que les nombreux exemples de lexicalisation de ce datif pronominal dans les corpus de français littéraire – celui d'Olsson et celui d'Herslund – ainsi que ceux qu'on relève dans les corpus de français médiéval et de français parlé contemporain devraient inciter les chercheurs à cesser de considérer ce phénomène de lexicalisation d'une structure qui serait avant tout pronominale comme secondaire ou marginal. Ce qui devrait les conduire à un réexamen du statut de ce complément à-NP non-argumental, en relation de co-sélection avec le complément accusatif.

Références

Barnes, B. (1985). A Functional Explanation of French Nonlexical Datives. *Studies in Language 9*, 159-195.

Blanche-Benveniste, C., Deulofeu, J., Stefanini, J. & Van den Eynde, K. (1984). *Pronom et syntaxe. L'approche pronominale et son application au français*. Paris : SELAF. AELIA, CNRS.

Hershensohn, J. (1992). On the Economy of Romance Nonlexical Datives. In P. Hirscbülher & K. Koerner (eds.). *Romance Languages and Moderne Linguistic Theory* (pp. 123-135). Amsterdam : John Banjamins.

Herslund, M. (1988). *Le datif en français*. Paris : Bibliothèque de l'Information Grammaticale.

Labov, W. (2001). Qu'est-ce qu'un fait linguistique. *Marges linguistiques, 1*. [Traduction française de la version originale anglaise publiée chez l'éditeur Lisse-The Peter de Ridderd Press, sous le titre : « What is a linguistic fact ? »]

Lamiroy, B. (2001). Grammaticalisation et possession inaliénable dans les langues romanes et germaniques. In L. Schosler (éd.). *La valence, perspectives romanes et diachroniques* (pp. 82-98). Stuttgart : Frantz Steiner Verlag.

Leclère, C. (1976). Datifs syntaxiques et datifs éthiques. In G. Gross & J-C Chevalier (éds.), *Méthodes en grammaire française* (pp. 73-96). Paris : Klincksieck.

Leclère, C. (1978). Sur une classe de verbes datifs. *Langue française, 39*, 66-76.

Mélis, L. (1996). The dative in Moderne French. In W. Van Bell and W. Van Langendonck (eds.). *The dative. Descripitive Studies, Vol 1.* Amsterdam : John Banjamins.

Olsson, H. (1984). La construction Je lui trouve mauvaise mine en français moderne. *Studia Neophilologica, 56*, 183-213.

Riegel. M., Pellat, J.-C., & Rioul, R. (1994). *Grammaire méthodique du français.* Paris : Presses Universitaires de France (P.U.F.).

Roorick, J. (1988). Critères formels pour le datif non-lexical en français. *Studia Neophilologica 60*, 97-107.

Schøsler, L. (2001). La valence verbale dans une perspective diachronique : quelques problèmes méthodologiques. In L. Schosler (ed.). *La valence, perspectives romanes et diachroniques* (pp. 98-113). Stuttgart : Frantz Steiner Verlag.

Spanoghe, A.-M. (1995). *La syntaxe de l'appartenance inaliénable en français, en espagnol et en portugais.* Frankfurt am Main : Peter Lang.